



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le **28 AVR. 2023**

ID : 087-218717809-20230405-2023022-DE

2023-022

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
Le 5 avril

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

en exercice -23- présents 18 votants 21

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : M. PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE

Pouvoirs : M. PREUILH donne pouvoir à M. CHARVILLAT, M. FOURNIER donne pouvoir à M. CHEVALIER, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA.

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance

DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Madame le Maire informe l'assemblée que la croix reliquaire de l'église de Saint-Priest-Taurion figure au patrimoine classé des objets mobiliers protégés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La protection de la croix a nécessité l'installation d'une télésurveillance dont les frais d'entretien sont subventionnés par la DRAC.

Le montant des dépenses est estimé à 1 692,00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **SOLLICITE une subvention de la DRAC pour les frais d'entretien de la télésurveillance de l'église.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 11/04/2023
Qualité : MAIRE